

Rapport d'analyse Page 1 / 4
Edité le : 28/03/2024

MAIRIE DE LESCHERAINES

Chef lieu
73340 LESCHERAINES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA24-4638		
Identification échantillon :	SLA2403-2636-1	Analyse demandée par :	ARS DT de SAVOIE
Doc Adm Client :	ARS73		
UGE :	0107 - COM D'AGGLO GRAND CHAMBERY		
Nom de l'exploitant :	GRAND CHAMBERY		
Nom de l'installation :	LESCHERAINES CHEF-LIEU	Type : UDI	Code : 001142
PSV :	0000001193		
Point de surveillance :	CHEF-LIEU LESCHERAINES		
Localisation exacte :	MAIRIE. COIN DE CAFÉ		
Département/Commune :	73 / LESCHERAINES		
Nature:	Eau de distribution		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement : CS	Type de visite : D2	Type Analyse : D2023	
Prélèvement :	Prélevé le 15/03/2024 à 09h10	Réceptionné le 15/03/2024 à 12h09	
	Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - J. Colombat		
	Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520		
	et NF EN ISO 19458		
	Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 15/03/2024 à 12h23

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Démontage du brise-jet	Oui	-	Observation				
Désinfection du point de prélèvement	Flamme	-	Observation				
Prélèvement au 1er jet	Non	-	Observation				
Type de robinet	Mitigeur	-	Observation				

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
Chlore libre (in situ)	0.24	mg/l Cl ₂	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	0.30	mg/l Cl ₂	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A			
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	8.4	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			25#
Analyses microbiologiques							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			0#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spores d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0#
Caractéristiques organoleptiques							
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C			15
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C			1
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	402	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
pH	7.8	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5		9#
Température de mesure du pH	20.1	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2#
Paramètres de la désinfection							
Chlorites (*)	< 10	µg/l ClO ₂ -	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-4	250		200
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH ₄ ⁺	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1			0.10#
Nitrites	< 0.03	mg/l NO ₂ -	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.5		#
Métaux							
Antimoine total	< 0.5	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#
Cadmium total	< 0.1	µg/l Cd	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Chrome total	< 0.5	µg/l Cr	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	50		#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			200#
Plomb total	0.29	µg/l Pb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
COV : composés organiques volatils							
Solvants organohalogénés							
Chlorure de vinyle (*)	< 0.10	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.50		
Epichlorhydrine (*)	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.10		
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
Acénaphthène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Anthracène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (a) anthracène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (a) pyrène (*)	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010		
Benzo (b) fluoranthène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (ghi) pérylène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Benzo (k) fluoranthène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Chrysène (*)	< 0.001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Dibenzo (a,h) anthracène (*)	< 0.00001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Fluoranthène (*)	0.005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Fluorène (*)	0.007	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Indéno (1,2,3 cd) pyrène (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Naphtalène (*)	< 0.015	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			8.1
8.1 Modif LQ : 0.001µg/l => 0.015µg/l							
Phénanthrène (*)	0.019	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Pyrène (*)	0.002	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Somme des 4 HAP quantifiés (*)	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.10		
TEQ 15 HAP nd=0 (*)	0.0011	ng/kg pc/j	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278			
Composés divers							
Divers							
Acrylamide (*)	< 0.2	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.10		7
7 Modif LQ : 0.1µg/l => 0.2µg/l							
Acrylamide (*)	< 0.2	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.10		7
Acrylamide (*)	< 0.2	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.10		1
7 Modif LQ : 0.1µg/l => 0.2µg/l							
Acrylamide (*)	< 0.2	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.10		1

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

MODIFICATION DE LA LQ

7 Effet matrice nécessitant une réhausse de LQ.

8.1 Méthode interne M_ET278 : La réhausse de la LQ provient de la présence d'interférents empêchant une quantification correcte.

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

SAVOIE LABO

Rapport d'analyse Page 4 / 4

Edité le : 28/03/2024

Identification échantillon : SLA2403-2636-1

Destinataire : MAIRIE DE LESCHERAINES

Eau conforme aux limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Eau conforme aux références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

François GENET
Responsable Laboratoire



point prélevé

